



## Déroulement du processus d'inscription et de participation



### Inscription

*2e mardi de janvier - 15 mars (été) ; 15 mars - septembre 1 (hiver)*

Les parents inscrivent leurs enfants directement sur le site internet.



### E-mail de la base de données

*Directement après l'inscription, tant qu'il reste des places disponibles*

Les parents reçoivent un e-mail automatique leur demandant d'envoyer les documents nécessaires (passeport suisse et carte d'assurance).



### Envoi des documents

*Dans un délai de 7 jours*

Les parents doivent envoyer les documents nécessaires par e-mail au secrétariat.



### Réception de la confirmation de participation et de la facture

*Dans un délai de 14 jours ; Traitement camps de vacances d'hiver dès le 1<sup>er</sup> mai*

Le secrétariat envoie une confirmation officielle de participation et la facture. A partir de ce moment, l'enfant est officiellement participant·e à un camp de vacances.



### Soumission de la demande de réduction

*Dans un délai de 7 jours, si cela a été indiqué lors de l'inscription*

Les familles envoient le formulaire dûment complété et signé au secrétariat.



### Réponse à la demande de réduction

*Dans un délai de 30 jours*

Les familles reçoivent une réponse par e-mail concernant leur demande de réduction.



### Paiement de la facture

*Dans un délai de 30 jours*

Les parents paient la facture.



### Confirmation de paiement

*Dans un délai de 30 jours*

Le secrétariat envoie une confirmation de paiement et les informations détaillées.



### Envoi du questionnaire

*Dans un délai de 14 jours*

Les parents doivent retourner le questionnaire dûment rempli et signé.



### Confirmation du questionnaire

*Dans un délai de 14 jours*

Le secrétariat confirme la réception du questionnaire.



### Envoi de la lettre aux parents

*Au plus tard 14 jours avant le début de la colonie de vacances*

Les familles reçoivent une lettre de l'équipe de montieur·trice·s avec les dernières informations sur le camp de vacances.



### Infos accompagnement / UM

*Au plus tard 14 jours avant le début de la colonie de vacances*

Les familles reçoivent les informations de la personne responsable qui accompagnera leur enfant voyageant seul à l'arrivée et/ou au départ.



Cela doit être fait par toutes les familles.



Ces étapes sont supplémentaires.